



## LTC – CAP 2040

Contribution du Collectif 22300 – Défi 4

## Avertissement

Ce document est l'annexe « DEFI 4 » du document général « Contribution Collectif 22300 du Pacte Transition au Projet de Territoire LTC CAP 2040 ». Il en reprend les 4 chantiers définis à ce jour, et formule des propositions pour les différents objectifs retenus.

De nombreuses propositions de cette annexe renvoient aux autres défis, 1 et 2 en particulier.

## Chantier 11 : Tendre vers un territoire à énergie positive

### I. Résumé

- Un PCAET cohérent avec les documents prescripteurs, fruit d'un travail d'étude approfondi sur le territoire, comprenant les outils d'évaluation des politiques publiques.
- Un projet ambitieux de rénovation, qui demande beaucoup plus que de la simple sensibilisation : il doit garantir la performance énergétique, inclure les aspects de formation des artisans et de maîtrise d'ouvrage, et des solutions de financement innovantes.
- Un investissement lourd dans les mobilités actives et les transports en commun multimodaux couplé à des services de mobilité (location longue durée de vélos électriques ou voitures sans permis électriques) et à des efforts visant à réduire nos besoins de déplacement.

### II. Cadre de travail – PCAET

Réaliser un PCAET qui inclura un Bilan Carbone territorial scope 3 vraiment soigné. Réaliser le bilan carbone des collectivités du territoire pour identifier les pistes d'amélioration (y compris économies d'énergie évidemment).

Le PCAET doit présenter les moyens d'atteindre les objectifs fixés par la loi et les documents prescripteurs (SNBC, SRADDET). Nous devons faire notre part de l'effort.

Par ailleurs il est important de mettre en place une évaluation de l'efficacité des mesures retenues. Si elles ne fonctionnent pas, il faut en changer ou les renforcer. Si elles ne sont pas efficacement implémentées, il sera nécessaire de corriger la situation.

### III. Objectif 4.1 : Diminuer les consommations énergétiques

#### 1. Secteur du bâtiment

Le SRADDET demande sur un effort majeur d'isolation des logements (45000 par an en Bretagne) qui se traduit sur le territoire de LTC par un chiffre de 1200 rénovations annuelles. Ceci représente un investissement annuel de l'ordre de 80 à 120 millions d'euros. Une autre façon de se rendre compte de l'importance de cet effort est de considérer le rythme des travaux : environ 6 logements rénovés pour chaque jour ouvré, dont 3 rénovations lourdes. Pour atteindre cet objectif de volume de rénovations d'une part et de qualité technique d'autre part, plusieurs facteurs sont importants :

## L'accompagnement du public

- Le Point Info Habitat existant sera renforcé pour faire face à la hausse des demandes des particuliers. Il devra proposer des solutions de rénovations globales incluant une expertise technique et une aide au montage de dossiers de subventions.  
Il devra également être doté d'outils performants d'évaluation des potentiels énergétiques de premier niveau comme le « cadastre solaire du territoire » déjà mis en œuvre dans certaines régions (cf. <http://www.ouestrhodanien.fr/cadastre-solaire.html> ).
- Proposer aux particuliers un service en conseils pratiques d'économies d'énergie et d'eau pour réduire les factures dans les usages domestiques. Cette mesure aiderait en outre à lutter contre la précarité énergétique.

## La qualité technique des rénovations

- Pour permettre aux artisans de proposer des prestations de qualité LTC devrait rejoindre l'initiative DoReMi, qui essaime dans plusieurs régions en France depuis 2011<sup>12</sup>. Cette initiative accompagne les particuliers, et propose aux artisans une offre de formation qui leur permet de mieux coordonner leurs travaux.
- Les travaux sont complexes et techniques. La maîtrise d'ouvrage est un élément clef pour atteindre un résultat qualitatif.
- De nombreux emplois directs qualifiés seront créés par ce projet – de l'ordre du millier d'emplois – : la formation aux métiers du bâtiment, inexistante aujourd'hui sur le territoire, devra suivre. Le GRETA peut tout à fait être partie prenante à ce développement.
- La collectivité doit conditionner toute aide ou subvention à une inspection qui aura pour objectif de vérifier la qualité des travaux réalisés. Si les travaux ne correspondent pas à l'attendu, alors l'entreprise en charge de ces travaux doit être tenue responsable.
- A défaut, la collectivité peut mettre en place une garantie publique sur les travaux réalisés sous forme d'une assurance dédiée : chacun paye une somme modique pour rassurer l'ensemble des acteurs.

## Les financements

- Un organisme de Tiers Financement (ou Intracting) serait particulièrement bienvenu pour accompagner certaines rénovations.

## La rénovation du parc immobilier public et d'entreprise / commerces

En plus de l'effort portant sur les bâtiments privés, les surfaces publiques et privées de bureau ou commerciales doivent aussi bénéficier d'une isolation performante.

- Systématiquement inclure dans les appels d'offre immobiliers une parité entre une note « technique » et le prix (40%-40%) et inclure une « note carbone » sur le cycle de vie de la prestation (20%), qui viendrait aider à l'utilisation de matériaux bio-sourcés, stockant du carbone, dans les réalisations. Idéalement, les appels d'offre seraient notés sur un barème mettant ces critères à égalité (1/3 par critère).

## 2. Les Transports

### Éléments factuels pour le territoire

<sup>1</sup> <https://www.renovation-doremi.com/>

<sup>2</sup> <https://www.institut-negawatt.com/doremi-p10.html>

Ces données sont issues du rapport Altea relatif au PCAET

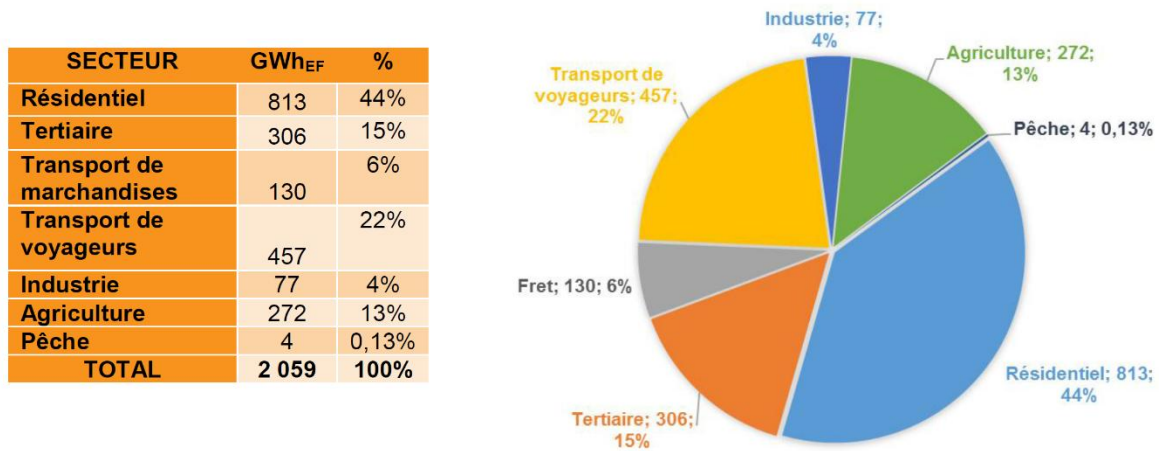


Figure 1 - Répartition des consommations d'énergie finale "LTC 60 communes"

En ce qui concerne les émissions de CO<sub>2</sub>, les transports représentent 22% des émissions du territoire (second poste derrière l'agriculture) dont 17 % pour les transports de voyageurs et 5% pour le fret.

2/3 de la consommation énergétique et des émissions liées aux transports de voyageurs sont dus à la mobilité quotidienne, et ont pour source ultra-majoritaire l'utilisation de la voiture.

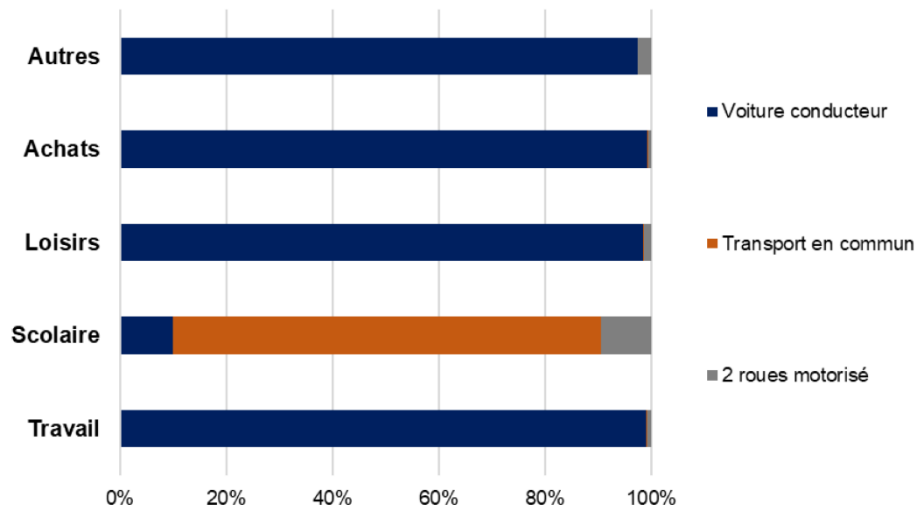


Figure 2 - Répartition des émissions de GES ("LTC 60 communes") par mode et motif de déplacement pour la mobilité quotidienne

Rappel : pour réduire ces émissions, le SRADDET, dans son scénario F4, envisage les actions suivantes qui menées conjointement, permettent de réduire l'empreinte carbone du transport

- Réduction de la mobilité par personne de 20%
- Fort accroissement du covoiturage (taux de remplissage augmenté de 50%)
- Doublement des déplacements effectués en transport en commun

- Quadruplement des déplacements effectués à vélo
- Evolution du parc de véhicule, qui ne contera plus que 30% de véhicules diesel ou essence.

### Transports actifs

Accroissement significatif de l'investissement au niveau communautaire dans les modes actifs de déplacement : construction, sécurisation et entretien de pistes cyclables à hauteur de 25 euros par habitant et par an, soit un budget annuel de 2,5 millions d'euros. Ce niveau d'investissement est comparable à ce qui se fait aux Pays Bas (30 Euros/ an / habitant) ou dans des villes allemandes (20 Euros/an/habitant à Munich). Cet investissement prendra la forme d'un fonds de concours pour soutenir les communes dans la création de pistes cyclables, pour réaliser un réseau cyclable à l'échelle du territoire.

Extension des services de location longue durée de vélos, vélos électrique, speed bikes (vélos électriques allant à 45 km/h).

Installation sur le territoire de place de parking pour les vélos, adaptées et sécurisées.

### Evolution du parc automobile

Le coût des véhicules électriques et hybrides rechargeables est inabordable pour de nombreux ménages. Nous proposons la mise en place d'un service de location communautaire, de quadricycles électriques du type de la Citroen AMI<sup>3</sup> : la collectivité achète une flotte de ces véhicules, en assure la maintenance, et les loue au public pour une longue durée. Le coût d'investissement est élevé mais la collectivité rentre dans ses frais au fil du temps.

Ce type de véhicule a un coût d'utilisation au km inférieur à celui d'un véhicule thermique d'un facteur 10.

Sur le territoire de LTC, on trouve de l'ordre de 20,000 secondes voitures. Elles pourraient pour la plupart être remplacées par ce type de solution.

### Transports en commun multimodaux

Nous proposons d'investir dans un service de transport en commun communautaire digne de ce nom, qui soit pensé de telle manière que les usagers puissent rejoindre leur arrêt en vélo, et attacher le vélo au bus pendant leur trajet.

Ceci a pour avantage d'étendre largement la « zone de chalandise » d'un arrêt donné (2-3 km de rayon minimum).

La fréquence des trajets doit correspondre aux besoins de la population.

### Réduction des déplacements, fret

Une tendance lourde est la progression des achats en ligne. Par ailleurs, les gens disent souhaiter soutenir les entreprises locales.

Nous proposons la mise en place d'un service de livraison communautaire (un « Amazon Tregorrois ») qui assurera un service de livraison à domicile utilisant d'une part l'infrastructure de

---

<sup>3</sup> <https://www.citroen.fr/ami>

transports en communs pour la livraison de colis d'une plateforme logistique (qui pourrait être située à Plouaret) vers le reste de LTC.

Les derniers kilomètres seraient réalisés en vélo cargo.

Le service serait payé par les utilisateurs et par une part des impôts locaux.

Ceci contribuera à une diminution de la mobilité liée au fret et aux achats et pourra aider à redynamiser les commerces locaux.

Un espace terminal fret ferroviaire pourra également être prévu sur une des gares de la ligne Paris-Brest du territoire LTC (Plouaret ou Plounerin -Gare).

La réduction des déplacements tient aussi à l'extension volontariste du covoiturage, et au télé travail partout où il est possible. Les administrations locales doivent évidemment donner l'exemple.

Enfin, une partie des services de l'Agglo vers des satellites (ex. Tréguier, Plouaret) pour que l'ensemble des habitants puissent y avoir un accès plus simple.

### 3. Autres

#### Consommation

Proposer un lieu pérenne au « Fab Lab », qui pourrait aider chacun à des travaux de réparation, voire être étendu en collaboration avec l'Agglo à une « école de la réparation et de l'upcycling ».

## IV. Objectif 4.2 : Développer les sources d'énergies renouvelables

Faire un audit complet du territoire, et des sources EnR possibles comme il a été fait pour l'hydroélectricité sur le Léguer et le Guic, y compris avec des hypothèses fortes, comme l'achat de certaines maisons pour permettre l'implantation d'éoliennes.

L'audit doit cependant prendre en compte l'aspect économique complet de la mise en œuvre et les impacts sur la biodiversité.

- Développer la méthanisation, en suscitant des regroupements d'agriculteurs pour atteindre une taille suffisante.
- Faciliter les projets (PV, Eolien). Promotion de l'investissement citoyen local.
- Promotion de l'hydroélectricité sur le Léguer en valorisant le potentiel du moulin du Losser appartenant à LTC et identifié comme performant par une étude récente de LTC.
- Mettre à disposition du public un « cadastre solaire » pour faciliter l'évaluation du potentiel énergétique, comme cela se pratique dans près d'une centaine de territoires.
- Poursuivre les actions engagées sur la filière bois énergie valorisant le bocage, en s'assurant du caractère durable de la ressource.
- Accompagner le solaire thermique pour les particuliers là où cela fait du sens
- Favoriser les EnR (solaire thermique et pompes à chaleur) donnant des possibilités de synergies avec la transformation agroalimentaire ou les industries ayant besoin de chaleur de qualité moyenne (80-100 degrés C), ainsi que dans l'habitat collectif.

- Promouvoir activement un projet d'éolien off-shore identifié aux larges de nos côtes en y associant un projet industriel adapté (stockage d'énergie électrique sous forme d'hydrogène et/ou d'ammoniaque).
- Développer une compétence sur le stockage de l'énergie (chimie de l'hydrogène et de l'ammoniaque, en partenariat avec la Région Bretagne dans le cadre de la Breizh Cop) et réfléchir aux synergies possibles avec les atouts du territoire (agriculture en particulier)

## V. Objectif 4.3 : Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire

Par son PCAET, LTC est le coordinateur de la transition énergétique sur son territoire ; tous les acteurs – élus communaux et intercommunaux en particulier, acteurs de la société civile, entreprises et citoyens – doivent prendre conscience des enjeux par une formation adéquate, et promouvoir les « bonnes pratiques ».

Une formation adéquate pour les élus peut être évaluée à une trentaine d'heures d'apprentissage sur le sujet<sup>4</sup> pour les élus ayant une formation scientifique de base.

Etablir, avec les lycées et les établissements d'enseignement supérieur, un cursus de formation pour les jeunes du territoire. Ils et elles vivront toute leur vie avec ces problèmes :

- La formation de base doit porter sur la problématique climat / énergie
- « L'éducation au développement durable » (souvent des solutions type jardinage, réparation, compost, cuisine végétarienne...) est intéressante aussi, mais ne se substitue pas à une compréhension du problème.
- Promouvoir ces formations auprès des lycées et dans la communication publique.

De manière générale, offrir des subventions plus importantes aux associations qui promeuvent un mode de vie durable (jardins partagés, cuisine en commun, énergie citoyenne, monnaie locale, etc.)

---

<sup>4</sup> <https://jancovici.com/publications-et-co/cours-mines-paristech-2019/cours-mines-paris-tech-juin-2019/>

## Chantier 12 : Accentuer la réduction et la valorisation des déchets

### VI. Action concrète supplémentaire proposée :

lancer une réflexion sur tout ce qui pourra permettre la décroissance locale de l'utilisation des bouteilles plastiques

- évaluation des coûts de collecte sachant que le taux de recyclage est limité à 20 %
- évaluation des impacts climatiques en termes d'incinération
- étude de mise en place de scénarios vertueux gagnant-gagnant conduisant à remettre en place et localement un principe de consignes et d'usage de bouteilles de verres ; impact favorable sur l'emploi possible (nettoyage des bouteilles).



## Chantier 13 : Préserver et valoriser les ressources naturelles pour un développement durable

### Résumé :

La ressource en eau, du fait du changement climatique, va se raréfier en absolu, et d'autres effets du changement climatique tels que moins de pluie mais des pluies intenses, inondations, etc en vont perturber les filtrages naturels et les capacités d'auto-épuration...

### VII. 1/ Lors des débats difficiles lors du processus d'adoption du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), pour la période 2022-2027, par le Comité de Bassin Loire-Bretagne...quelques formulations sont apparues :

« La qualité de l'eau sur les départements 29 et 22 est bonne, mais ...algues vertes...capacités épuratoires limites pour accueillir « d'autres usines agroalimentaires » voire pour faire face à l'afflux touristique saisonnier... priorité des priorités : trouver un modèle agricole et agroalimentaire compatible avec la protection de l'eau ...produire moins et mieux... économiser l'eau ».

L'objectif du SDAGE 2022-2027 : passer de 24% aujourd'hui des cours d'eau en bon état écologique sur ce grand territoire, à 61%...même si la Bretagne est déjà à 40% et le Finistère à 70%, les autres dépts doivent améliorer...

Au-delà même de la qualité des eaux à améliorer (nitrates, pesticides...), le réchauffement climatique (moins d'eau, donc qualité moindre), fait de l'eau un sujet majeur de préoccupation : la ressource en eau n'est plus inépuisable...Paradoxalement le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), l'année hydrologique (sept 2019 à aout 2020) a noté une hausse de la pluviométrie de 30% par rapport à la précédente, mais sans effet bénéfique notable sur le niveau des nappes phréatiques du fait de pluies dites « inefficaces » (évaporation ou absorption par la végétation)...au lieu d'avoir en moyenne 40 % de pluies efficaces sur la période avril-septembre 2020, le dépt 22 n'en a eu que 21% (et il était le mieux servi...). Les importantes pluies efficaces de septembre et octobre 2020 permettent de rétablir progressivement un niveau conforme des nappes, mais avec des grandes disparités géographiques.

Aux défis portés par ces bilans quantitatif et qualitatif, se rajoute le défi et une solution (en partie) de faire évoluer le modèle agricole et agroalimentaire pour protéger l'eau (produire moins et mieux (moins de nitrates et moins d'externalités négatives), poursuivre les plans contre les algues vertes et

pour la qualité des rivières, économiser l'eau partout et par tous, en particulier dans les zones touristiques qui souffrent de stations d'épuration inadaptées face à la demande.

Au chapitre de l'équilibre des territoires et de leur solidarité réciproque, le château d'eau de la Bretagne est la Bretagne Centre qui doit préserver l'eau pour une utilisation majeure en métropole urbaine et zone littorale...Le territoire de LTC porte aussi en lui, à degré moindre, cette disparité de ressources et de consommation, au travers de ses 54 communes...quelle est la tarification la plus juste ?

## VIII. 2/ Quelques questions et pistes de réflexions de la part du Collectif 22300 Transition

- Pourrions nous explorer les potentielles solutions suivantes:
  - Captage rivière (si l'eau est suffisamment potable)
  - Captage dans de nouvelles nappes (en fonction de l'état de pollution des nappes libres peu profondes - ou sinon des nappes captives)
  - Réhabilitation de captages à fort potentiel hydraulique, aujourd'hui hors normes (par la mise en place de périmètres de protection)
  - usine de désalinisation (si sa consommation énergétique importante est compensée par une production EnR locale – champ éolien offshore ou champ PV)
  
- Pour préserver la ressource en eau potable, plusieurs solutions pourraient être mise en place.
  - a) Création d'un double réseau (un conduit „eau potable“ et un conduit „eau non potable“), les industriels pourraient utiliser l'eau non potable pour leur activités et les particuliers pourraient l'utiliser pour les machines à laver par exemple.
  - b) Mise en place de récupérateurs d'eau de pluie, à mettre dans le circuit des machine à laver/douches pour les particulier, et pour les industriels, à adapter en fonction du type d'activité (possibilité d'avoir un bassin de rétention). Dans le monde rural, réhabilitation des puits avec pompe pour alimenter un circuit „eau non potable“
  - c) Favoriser l'installation de toilettes sèches, conformément à la réglementation en vigueur concernant le compostage.
  - d) Prise en compte de l'analyse de l'INRA<sup>5</sup> qui vise à quantifier les impacts de l'agriculture conventionnelle tant sur le plan de la dégradation de la qualité de l'eau que la quantité de son usage.

---

5 <https://agriculture.gouv.fr/quantifier-et-chiffrer-economiquement-les-externalites-de-lagriculture-biologique>

IX. 3/ Pour élaborer ce SDAGE 2022-2027, il est utile de se référer à l'état des lieux du Bassin Loire-Bretagne, adopté fin 2019

[https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/files/live/mounts/midas/Donnees-et-documents/PUBLI\\_EDL2019-HD.pdf](https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/files/live/mounts/midas/Donnees-et-documents/PUBLI_EDL2019-HD.pdf)

il y est dit :

***Le changement climatique est au cœur du projet de Sdage 2022-2027***

La prise en compte du plan d'adaptation au changement climatique est l'une des principales avancées de ce projet de Sdage. Près de 50 % des modifications de texte apportées au document sont liées à la prise en compte de ce changement climatique.

D'autres avancées, telles que celle de renforcer le lien terre et mer en réduisant significativement l'eutrophisation des eaux côtières avec un objectif de réduction des concentrations en nitrates ou encore celle de limiter les déversements par temps de pluie vers les sites de baignades et les zones conchylicoles pour lutter contre la pollution organique et bactériologique.

Extrait de la Synthèse 2019 de l'état des lieux du bassin Loire-Bretagne

En 2017, 87 % des masses d'eau souterraines

sont en bon état quantitatif et 64 % sont en

bon état chimique.

Parmi elles, 100 % des masses d'eau

souterraines captives sont en bon état.

***Le risque de ne pas atteindre les objectifs environnementaux en 2027 : scénario tendanciel***

“Connaissant les volumes d'eau prélevés actuellement pour l'irrigation, que peut-on prédire sur leur évolution, compte tenu des politiques et efforts d'économie d'eau actuels ou à venir ?”

Nous savons aussi que l'augmentation de la population du bassin, en particulier sur le littoral, pèse fortement sur les scénarios.

à l'horizon 2027 du SDAGE il existe un risque réel de non atteinte des objectifs environnementaux de qualité des eaux souterraines, pour une partie du territoire de LTC

- X. 4/ Autre sujet non évoqué semble-t-il : Prévention des inondations et des risques de submersion marine
  
- XI. 5/ Réactions suite à l'étude du SCOT du Trégor (février 2020)  
Rédaction à venir

## Chantier 14 : Développer l'activité agricole

Contexte : la contribution de l'agriculture aux émissions françaises de GES est évaluée à 20 % des émissions totales si on inclut les émissions liées à la consommation d'énergie – hors changement d'utilisation des terres ("UTCF"<sup>6</sup>).

La situation de la Bretagne en chiffre (source<sup>7</sup>)

- L'agriculture est le premier poste d'émissions de GES, puisqu'il représente 47% des émissions totales
- 46% des émissions totales directes sont non-énergétiques (non liées à une consommation ; ex : protoxyde d'azote des engrais, méthane, fluides frigorigènes...)
- Les émissions non-énergétiques dues à l'agriculture sont stables depuis 2010 à 11,2 Mteq CO<sub>2</sub>

[A ce stade de l'exposé, nous notons qu'il est inquiétant de constater que dans son ambition de réduction des GES, le SCOT de l'EPCI n'aborde absolument pas le domaine agricole comme facteur de réduction<sup>8</sup>.](#)

[La première question à se poser vis à vis de ce chantier est : qu'est-ce que nous entendons par développement, sachant que cela est la plupart du temps il est synonyme d'augmentation et que sur le sujet strict des GES<sup>9</sup> il nous faut les réduire drastiquement<sup>10</sup>.](#)

Cela nécessite d'en distinguer les principaux facteurs contributeurs pour mieux identifier les moyens de les déprécier.

Le N<sub>2</sub>O (protoxyde d'azote), le CH<sub>4</sub> (méthane) et le CO<sub>2</sub> représentent respectivement 50 %, 40 % et 10 % des émissions du secteur exprimées en équivalent CO<sub>2</sub>. Le poids des émissions de N<sub>2</sub>O et de CH<sub>4</sub> tient à leurs "pouvoirs de réchauffement global", qui sont très supérieurs à celui du CO<sub>2</sub> (respectivement 298 et 25 fois plus élevés).

**Les émissions de N<sub>2</sub>O sont essentiellement dues à la volatilisation des engrais azotés de synthèse lors de l'épandage, et aux effluents d'élevage.**

**Le CH<sub>4</sub>, provient de la fermentation entérique des ruminants (digestion dans le rumen) et de la fermentation des déjections** stockées en conditions anaérobies - qui peuvent d'ailleurs faire l'objet d'une valorisation énergétique par méthanisation.

En vue de donner une idée de l'effort à fournir, rappelons que l'objectif national qui est aussi celui de l'Union, est de réduire en 2030 de 55% les émissions de GES émis l'année de référence (1990).

---

6 UCTF Utilisation des terres, Changement d'affectation des Terres, Foresterie.

7 <https://www.ambition-climat-energie.bzh/main-page-slider/conseils-aux-collectivites/la-prospective-energie-climat-a-lhorizon-2040/>

8 [https://www.lannion-tregor.com/uploads/docs/RAPPORT\\_CONCLUSIONS\\_EP\\_SCOT\\_02.pdf](https://www.lannion-tregor.com/uploads/docs/RAPPORT_CONCLUSIONS_EP_SCOT_02.pdf)

9 GES Gaz à Effet de Serre

10 Cf. Le document d'introduction édité par le Pacte 22300 et nommé « Contribution Pacte 22300 »

**Cela revient en conséquence ,d'une part à réduire drastiquement l'usage des engrais azotés, d'autre part à réduire les cheptels en analysant plus finement les plus forts contributeurs, territoire par territoire.**

**La seconde question à se poser est comment y parvenir au niveau de l'EPCI.**

Premières propositions pour réduire drastiquement la quantité de N<sub>2</sub>O (protoxyde d'azote)

**Au vu de la situation du réchauffement climatique et de la contribution de l'agriculture en général, il ne s'agit plus tant d'accompagner ou de favoriser l'implantation d'une agriculture écologiquement responsable que d'ériger une agriculture ne recourant absolument pas aux engrais minéraux azotés.**

1) L'AB (l'agriculture biologique) ne recourant pas aux engrais azotés (interdiction du cahier des charges) doit être absolument privilégiée par toutes les formes possibles d'actions et d'aides à son développement (objectif national : baisse de 82% des surplus azotés en 2050 / 2015). L'objectif de l'Union est de parvenir à 25 % de la SAU en bio en 2030<sup>11</sup> ; Au sein de l'EPCI la proportion est actuellement de 4%<sup>12</sup>.

2) Toutes les exploitations non certifiées Bio ou non encore en conversion, mais s'inscrivant dans cet objectif 0 N<sub>2</sub>O, doivent de la même manière être privilégiées par toutes les formes possibles d'aides (FEADER notamment). La création d'un label local peut constituer une action de nature à informer les consommateurs des efforts consentis.

3) Concrètement pour satisfaire les propositions 1 et 2, il convient :

- De conditionner l'octroi de la prime à l'installation<sup>13</sup> à un engagement 0 NO<sub>2</sub> et d'augmenter son niveau en l'étalant sur plusieurs exercices avec obligation de contrôles des conditions d'engrais. Cette prime devra être accrue pour soutenir les filières agricoles peu aidées par la PAC (maraîchage, arboriculture).

- De favoriser par un label local les productions 0 NO<sub>2</sub> et de l'intégrer au programme « du champ à l'assiette »<sup>14</sup>.

- Augmenter une SAU qui diminue au fil du temps<sup>15</sup> au moyen du PLU en permettant de faciliter l'exploitation de zones négligées (vallées) en vue de mettre en place les principes alternatifs à l'usage d'engrais : arrêt des terres nues, prairies vertes, rotations des cultures ... Cela passe par une coopération volontaire qu'il s'agit d'animer dans la durée avec la SAFER d'une part, les propriétaires et les conseils régionaux d'autre part qui constituent le soutien financier des SAFER. Cela passe aussi

---

11 [https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/actions-being-taken-eu/farm-fork\\_fr](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/actions-being-taken-eu/farm-fork_fr)

12 <https://parcel-app.org/>

13 [https://www.lannion-tregor.com/fileadmin/user\\_upload/mediatheque/Itc/Ressources/Environnement/flyer\\_JA\\_2020.pdf](https://www.lannion-tregor.com/fileadmin/user_upload/mediatheque/Itc/Ressources/Environnement/flyer_JA_2020.pdf)

14 [https://www.lannion-tregor.com/fileadmin/user\\_upload/mediatheque/Itc/Ressources/Environnement/Circuits\\_courts/Note\\_de\\_synthese\\_etude\\_blezat\\_Juin\\_2018.pdf](https://www.lannion-tregor.com/fileadmin/user_upload/mediatheque/Itc/Ressources/Environnement/Circuits_courts/Note_de_synthese_etude_blezat_Juin_2018.pdf)

15 [https://www.lannion-tregor.com/uploads/docs/SCoT\\_executoire\\_-\\_Tome\\_3\\_Etat\\_initial\\_de\\_l\\_environnement\\_partie1.pdf](https://www.lannion-tregor.com/uploads/docs/SCoT_executoire_-_Tome_3_Etat_initial_de_l_environnement_partie1.pdf)

par l'identification des terrains artificialisés en zone rurale qu'il convient de transformer en espace agricole<sup>16</sup>.

- Créer une prime à la prairie permanente verte (puits de carbone) en s'inspirant des mesures prévues par le « Green deal » de la nouvelle PAC de l'Union<sup>17</sup>.

- Identifier les possibilités d'acquisition ou de mise à disposition des propriétés foncières de l'EPCI au service de projets d'AMAP et en faire la publicité.

4) Une estimation générale des coûts locaux reportés sur la collectivité par l'AC (Agriculture Conventioneerelle) doit être lancée au plus tôt. Ces coûts sont aussi appelés « externalités négatives ». Pour l'aspect environnemental, ils influent notamment sur la consommation et la qualité de l'eau ainsi que sur la biodiversité (source<sup>18</sup>) (Objectif national : augmentation de 84% des cultures intermédiaires, pièges à nitrate en 2050 par rapport à 2015).

5) Lancer le programme « Relocalisons notre alimentation » car il est théoriquement possible (avec la SAU utilisée aujourd'hui) de relocaliser 100% de notre alimentation (hors alcool et produits exotiques) en 100% bio si l'on diminue notre régime carné de 25% (source<sup>19</sup>).

- Soutien à la vente directe pour tous les producteurs 0 NO2 dans le but d'orienter la production vers une production soutenable et à finalité de consommation locale : filières agricoles peu aidées par la PAC (maraîchage, arboriculture), ateliers de transformations des produits, ...

- Création d'un parcours des terroirs et inscription dans le schéma de promotion et de développement touristique

## Secondes propositions pour réduire drastiquement la quantité de CH4 (méthane)

Les émissions de méthane liées à la fermentation entérique peuvent être modifiées par le régime alimentaire, avec une certaine réduction avec des rations riches en concentrés mais surtout avec l'ajout de lipides dans la ration.

Les résultats des calculs ne sont parfois pas ce qu'on aimerait qu'ils soient. Tel est le cas de la situation de la production de CH4. La seule manière de la réduire c'est de réduire la consommation et donc la production de viande (source<sup>20</sup>)

Même l'AB n'est pas d'un grand secours pour cet objectif. Même si des différences existent et sont significatives et en faveur de l'AB par rapport à l'AC dans certaines conditions, elles ne sont pas de nature à faire atteindre l'objectif de réduction drastique.

Une étude de l'INRA mentionne d'ailleurs que l'AC obtient souvent le meilleur rendement de conversion des aliments ingérés par les animaux et les produits animaux consommables par l'homme, autrement dit le rapport entre kg de protéines consommés et kg de viande produite). Cela n'est pas étonnant s'agissant d'un processus industriel optimisé visant à produire au plus vite ce

---

16 <https://www.editions-legislatives.fr/actualite/classement-en-zone-a-du-plu-et-potentiel-agronomique-biologique-ou-economique-du-secteur>

17 [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/key\\_policies/documents/factsheet-cap-reform-to-fit-european-green-deal\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/key_policies/documents/factsheet-cap-reform-to-fit-european-green-deal_en.pdf)

18 <https://agriculture.gouv.fr/quantifier-et-chiffrer-economiquement-les-externalites-de-lagriculture-biologique>

19 <https://parcel-app.org/>

20 <https://jancovici.com/changement-climatique/les-ges-et-nous/combien-de-gaz-a-effet-de-serre-dans-notre-assiette/>

kilogramme de viande, tout en économisant au mieux toute dépense d'énergie de l'animal, jugée inutile au vu de l'équation énergétique.

Mais cela n'est pas toujours le cas. A l'échelle du troupeau par exemple, l'allongement des carrières des vaches laitières pratiqué en AB, en réduisant la proportion de génisses de remplacement (improductives, et émettrices de méthane), améliore le bilan de GES du troupeau (source<sup>21</sup>).

Au vu de la situation du réchauffement climatique et de la contribution de l'agriculture en général, **il ne s'agit plus tant de développer sans discernement les cheptels pour favoriser les exportations que de les adapter en taille et en composition aux enjeux climatiques et environnementaux.**

1) Puisqu'il est de la compétence préfectorale d'accorder ou non des installations ou des extensions d'exploitation, l'EPCI ne peut agir, dans le but de stopper toute augmentation des cheptels ci-après désignés, qu'au moyen de **recours administratifs, du plan d'urbanisme**, ou bien d'**outils d'aides et de taxations** en rapport avec sa compétence (Objectif national : baisse de 33% du cheptel bovin en 2050 par rapport à 2015 – Etude Afterres2050 indiquant l'évolution de contribution des cheptels(17) : baisse de 40 % du cheptel porcin, 22 % du cheptel de volailles de chair, 38 % du cheptel de poules pondeuses ).

- Apprécier la nécessité de permis d'extension de bâtiments d'élevages de cheptels au moyen de critères de nécessité tels que rappelé par le Sénat<sup>22</sup> lorsque les effectifs de cheptels ne correspondent pas aux situations précisées ci-dessous.

- Limiter les exploitations de cheptels bovins à 80 vaches par exploitation
- Refuser de soutenir les élevages intensifs de porcs (donc hors bio, plein air ou extensif)
- Refuser de soutenir les élevages intensifs de volailles en extensif (donc hors labels et AgriBio)

- Systématiser les recours devant le tribunal administratif dès lors que les projets d'élevages s'opposent aux directives nationales (SNBC) ou à celles de l'Union (Green Deal<sup>23</sup>) concernant la nocivité pour l'environnement. Recourir pour cela à une lecture attentive de l'étude Afterres2050 soutenue par l'ADEME<sup>24</sup>.

- Favoriser par les aides les petites exploitations qui font le choix des prairies naturelles pour l'alimentation des bovins et ovins.

- Favoriser par les aides les petites exploitations qui font le choix d'un développement d'élevages ovins (laitier et allaitant) car l'offre est inférieure à la demande

2) Cette réduction affectant le modèle au volume ou à la quantité, il est nécessaire de faire bénéficier les exploitations en réduction de cheptels d'aides leur permettant d'augmenter en compensation, la qualité de leur production au moyen de certifications existantes (label rouge, AB).

3) Une réponse, au niveau régional peut-être, est à définir afin d'aider les exploitations en réduction à faire face aux emprunts qui les concernent et leur permettre d'entamer le virage nécessaire.

---

21 <https://agriculture.gouv.fr/quantifier-et-chiffrer-economiquement-les-externalites-de-lagriculture-biologique>

22 <https://www.senat.fr/questions/base/2008/qSEQ080303751.html>

23 [https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/actions-being-taken-eu/farm-fork\\_fr](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/actions-being-taken-eu/farm-fork_fr)

24 <https://www.alimenterre.org/system/files/ressources/pdf/1050-solagro-afterres2050-v2-web.pdf>



4) A l'instar du financement de l'abattoir par l'EPCI, une réponse structurelle doit être apportée pour mettre en place une légumerie ou atelier de transformation des légumes ainsi qu'un atelier de transformations de produits laitiers, notamment pour fournir les cuisines centrales mais plus largement pour favoriser les cycles courts, offrir des débouchés aux producteurs et permettre les conditions d'un développement d'une alimentation moins carnée.

5) Pour accompagner la transition nécessaire et expliquer les changements requis, une campagne d'information est à bâtir pour le compte du territoire afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs consommateurs-producteurs-élus sur la situation sanitaire de l'élevage industriel qui menace l'équilibre sanitaire du bétail et des hommes<sup>25</sup>.

L'agriculture a bouleversé ses méthodes de production au cours des cinquante dernières années et cela n'est pas sans liens avec le développement de nouvelles maladies infectieuses qui trouvent leur origine chez l'animal<sup>26</sup>. La situation exceptionnelle que nous rencontrons doit nous faire prendre conscience qu'au-delà de l'urgence climatique c'est notre liberté qui est menacée par la fragilité du modèle agro industriel qu'il convient de déconstruire pour y substituer un modèle d'agro écologie spécifique aux besoins et aux particularités de notre territoire.

## XII. Chantier 14 : Favoriser l'installation, préserver et restructurer le foncier agricole

Ce chantier doit intégrer aussi bien la dynamique lancée par les CIVAM (source<sup>27</sup>) qui vise notamment à aider à définir localement des stratégies de développement local dont le fil conducteur est la production alimentaire, que les nouvelles menaces de pandémie qui pourraient aussi affecter notre autonomie alimentaire.

(Extrait de source<sup>28</sup>)

(...) Depuis le début des années 2000, de multiples initiatives de rapprochement géographique de la consommation et de la production alimentaires ont émergé en France, en Europe et dans le monde. Cet essor s'intègre lentement dans des démarches territoriales, visant la durabilité et la résilience de systèmes alimentaires locaux, dans les dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle/éducative. L'intérêt porté aux circuits alimentaires courts et de proximité, d'abord abordés sous l'angle de relations producteurs consommateurs, s'est progressivement élargi à une grande diversité de pratiques (...)

(...)Le besoin reste de mesurer si les impacts cumulés des initiatives d'alimentation responsable et durable font évoluer ou «changer» un territoire autrement que de façon marginale. Certains projets, comme le projet « Loccaterre » (source<sup>29</sup>) autour des Parcs Naturels Régionaux, ont ouvert la voie à des perspectives territoriales. Ils envisagent le développement des réseaux alimentaires de proximité comme une fin mais aussi comme instrument pour la transition des territoires vers la durabilité (...).

---

25 <https://www.monde-diplomatique.fr/2020/11/LECLAIR/62431>

26 <https://www.senat.fr/rap/r04-332-1/r04-332-12.html>

27 <https://www.helloasso.com/associations/frcivam-bretagne>

28 [http://www.civam-bretagne.org/files/fil\\_bd/CC/Presentation\\_ATLASS.pdf](http://www.civam-bretagne.org/files/fil_bd/CC/Presentation_ATLASS.pdf)

29 [http://www.civam-bretagne.org/civam.php?pj=171&ref\\_rub=21&ref=59/](http://www.civam-bretagne.org/civam.php?pj=171&ref_rub=21&ref=59/)

(...) Un nombre important de villes au Royaume Uni ont formalisé des stratégies qui envisagent le développement territorial avec le fait alimentaire comme fil conducteur. Elles embrassent de manière intégrée des objectifs en matière de santé publique (par exemple lutte contre l'obésité), d'équilibres sociaux (lutte contre les « food deserts »), d'environnement (protection de la biodiversité), d'économie (création d'emplois dans le secteur touristique). Elles s'expriment dans des champs éloignés de l'alimentation, comme les rythmes scolaires (pour la qualité de la restauration) ou les transports collectifs (dessertes des quartiers sans point de distribution alimentaire)

### Première proposition que nous formulons pour répondre à cet objectif visant à favoriser les installations

1) En bénéficiant notamment du recul du SIVAM Bretagne, Définir une stratégie de développement territorial basé sur le fait alimentaire, tenant évidemment compte des objectifs du chantier 13, en lien avec les chantiers en charge de la mobilité et de la restauration collective.

- Augmenter une SAU qui diminue au fil du temps<sup>30</sup> au moyen du PLU en permettant de faciliter l'exploitation de zones négligées (vallées) en vue de mettre en place les principes alternatifs à l'usage d'engrais : arrêt des terres nues, prairies vertes, rotations des cultures ... Cela passe par une coopération volontaire qu'il s'agit d'animer dans la durée avec la SAFER d'une part, les propriétaires et les conseils régionaux d'autre part qui constituent le soutien financier des SAFER. Cela passe aussi par l'identification des terrains artificialisés en zone rurale qu'il convient de transformer en espace agricole<sup>31</sup>.

- Identifier les possibilités d'acquisition ou de mise à disposition des propriétés foncières de l'EPCI au service de projets d'AMAP et en faire la publicité.

Par ailleurs, lorsque l'on interroge les professionnels de la filière s'agissant de la difficulté de l'installation de ceux qu'on appelle parfois « primo accédant » ou « néo ruraux » ou encore et plus simplement les personnes en recherche de terres à des fins de culture ou d'élevage, les commentaires qui reviennent sont autant de sujets de réflexion soumis à la sagacité des Elus ou du conseil de développement de l'EPCI :

- La visibilité sur les terres disponibles est insuffisante
- La difficulté à trouver du foncier agricole (pour les néo ruraux) est avérée et le fonctionnement de la SAFER est jugé opaque et non favorable aux petits exploitants (<30 ha)
- Le coût est un frein à l'accessibilité dans certaines zones (côtières notamment)
- Le travail est usant (en AB) ; les prix pratiqués ne permettent pas de favoriser l'emploi qui permettrait certainement de répartir l'effort consenti

---

30 [https://www.lannion-tregor.com/uploads/docs/SCoT\\_executoire\\_-\\_Tome\\_3\\_Etat\\_initial\\_de\\_l\\_environnement\\_partie1.pdf](https://www.lannion-tregor.com/uploads/docs/SCoT_executoire_-_Tome_3_Etat_initial_de_l_environnement_partie1.pdf)

31 <https://www.editions-legislatives.fr/actualite/classement-en-zone-a-du-plu-et-potentiel-agronomique-biologique-ou-economique-du-secteur>

Autres propositions que nous formulons pour répondre à cet objectif visant à favoriser les installations

2) Avec le concours de la SAFER, améliorer l'identification et la lisibilité des terres disponibles, comprendre les critères d'allocation et vérifier l'équité des attributions notamment vis à vis des néo ruraux

3) Avec le concours de l'association Terre de Liens, étudier les possibles en termes de locations de terres pour répondre à la limitation que peut représenter le coût d'investissements en terre des installations agricoles

4) Lancer une concertation locale avec les professionnels de petites exploitations agricoles (à caractériser) afin d'identifier comment concrètement aider/favoriser l'emploi agricole lorsque l'on sait qu'il manque dans ces exploitation et qu'il induit des cessations prématurées d'activités (usure liée à la pénibilité du travail, particulièrement en maraîchage Bio).